



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION  
« LA LIGUE CONTRE LE CANCER » DU VAL-DE-  
MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES POUR LA  
TENUE D'UN STAND D'AIDE A L'ARRET DU  
TABAC DANS LE CADRE DU MOIS SANS  
TABAC**

**DÉCISION N° DM-22-358  
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association La ligue contre le cancer du Val-de-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de vice-présidente, et située au 1<sup>er</sup> rue de Paris 94000 Créteil, d'effectuer, d'organiser, à titre gratuit, une action de prévention dans le cadre du Mois sans Tabac le mercredi 9 novembre 2022 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la l'association La ligue contre le cancer du Val-de-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de vice-présidente, et située au 1<sup>er</sup> rue de Paris 94000 Créteil, pour la tenue et l'animation d'un stand de prévention d'aide à l'arrêt du tabac, à titre gratuit, dans le hall du bâtiment Cœur-de-Ville à Vincennes le mercredi 9 novembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

***Signé***

**Josy TOP**